

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 63464-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 47-2021/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du développement durable (DR)
du mercredi 7 juillet 2021

Le **mercredi 7 juillet 2021 à 9 heures 36**, la commission du développement durable (DR) s'est réunie sous la présidence de M. Jean Kays, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport 61613-2021/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) ;
- **Rapport 61613-2021/2-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Présents :

M. Lionnel Brinon, M. Jean Kays, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga et Mme Christiane Saridjan-Verger.

Absent :

M. Nicolas Metzdorf.

Procurations* :

Mme Marie-Jo Barbier donne procuration à Mme Christiane Saridjan-Verger ;
M. Lionel Paagalua donne procuration à M. Lionnel Brinon.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nina Julié, M. Petelo Sao, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap et Mme Léa Tripodi.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Chloé Lafleur, directrice adjointe du développement durable des territoires (DDET) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Justin Pilotaz, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;

Projets de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport 61613-2021/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Après 54 mois de mise en œuvre ayant permis de primer 375 projets qui représentent 3 milliards d'investissement et 1,3 milliard d'aides directes, le DISPPAP amène le constat suivant :

- l'automatisme mécanique induisait des taux d'intervention très élevés pouvant atteindre 80 % d'aides cumulées sur un projet, ce qui peut difficilement se concevoir en matière d'aide publique, *a fortiori* dans un contexte budgétaire contraint ;
- les dispositifs d'aide ont entraîné un investissement matériel très important sans pour autant permettre systématiquement d'améliorer les productions en matière de quantité selon la période et de qualité ;
- la multiplication des aides induit cependant un saupoudrage de l'intervention provinciale, limitant son efficacité et entraînant une forte mobilisation des agents cantonnés à l'instruction des dossiers, alors obligés d'abandonner le terrain et l'appui technique ;
- des délais de réponse aux « promoteurs » trop longs du fait d'une procédure administrative trop lourde.

Le document d'orientation stratégique « Stratégie agricole », intégré à « Vision Sud », formalise la feuille de route et notamment de la direction du développement durable des territoires (DDDT) en déclinant le projet de l'exécutif provincial :

1. Approche plus *économique* du secteur agricole (mise en place de contrats d'objectifs, sélection des porteurs de projets et appels à projets)
2. Approche stratégique par *bassins de production* (et non plus par filières)
3. *Transversalité* avec les partenaires (province Sud, associations, organisation professionnelle agricole, communes) et les parties prenantes
4. Accompagnement des acteurs de proximité pour *pérenniser des entreprises autonomes*

Dans ce nouveau cadre et dans un contexte budgétaire contraint, l'exécutif provincial a souhaité évaluer l'ensemble des dispositifs d'intervention de la province Sud pour améliorer leur efficacité et leur efficacité vis-à-vis des administrés mais aussi améliorer le niveau de satisfaction des consommateurs.

La réforme des codes des aides financières à l'investissement, contenue dans le DISPPAP, s'inscrit donc dans cette logique.

L'exécutif souhaite ainsi :

- des délais d'instruction raccourcis avec pour objectif une décision rendue à trois mois dès le caractère complet du dossier ;
- une plus grande souplesse dans le dispositif permettant de moduler facilement les aides en fonction de l'intérêt du secteur économique ou géographique ou de l'intérêt du projet ;
- une mobilisation accrue des agents sur le terrain en appui technique (mis en œuvre dans le cadre de la réorganisation DDDT présentée lors de la dernière assemblée de province).

Les aides directes seront orientées vers les projets de création ou de reprise d'exploitation par des jeunes qui s'installent à l'agriculture, ceux liés à l'acquisition d'équipements dont la finalité est l'amélioration de la technicité de l'exploitation, tout comme ceux liés à la création de pépinières et à la réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement, avec notamment le recours aux énergies renouvelables, la maîtrise des pollutions et la gestion des eaux pluviales.

Afin d'encourager la mutualisation des équipements, les aides directes sont maintenues pour soutenir l'équipement collectif dans le cadre de coopératives notamment.

Les autres projets et notamment ceux qui concernent des investissements courants d'exploitation (renouvellement d'équipements, cheptel, etc.) continueront à être soutenus par la province Sud mais dans le cadre du dispositif d'aides indirectes. La province Sud bonifiera ainsi les taux d'intérêt des prêts d'équipement accordés par les établissements de crédit partenaires (Crédit agricole mutuelle et BCI).

Les aides d'exploitation seront concentrées sur l'emploi de main d'œuvre, l'aide à la formation des chefs d'exploitation et des salariés agricoles.

Certaines aides ne sont pas reconduites dans le cadre de la révision du nouveau dispositif d'intervention, comme les aides à la reprise d'entreprise qui n'ont pas donné les résultats permettant le renouvellement des générations. De plus, les investissements ayant fait l'objet d'auto-facturation ou bénéficiant d'une défiscalisation locale ou métropolitaine ne seront plus éligibles. La double défiscalisation Girardin/Martin n'est pas éligible au DISPPAP. Cependant pour encourager la démarche d'un montage financier utilisant la défiscalisation nationale pour une partie des investissements un bonus de 10 % est accordé à l'assiette primable.

Par ailleurs afin de faire émerger des projets cadrés avec des promoteurs engagés sur des bassins de production agricole reconnus, il sera fait usage à des opérations transversales coordonnées (appels à manifestation d'intérêts ou à projet) de manière plus systématique. Il s'agit de cerner les enveloppes budgétaires et de rendre plus efficace l'action publique.

L'accent est mis également sur l'accompagnement de projets s'inscrivant dans une démarche de transition agro-écologique avec notamment une aide aux améliorations foncières ayant une plus-value environnementale, une aide à l'acquisition de matériel novateur et des aides à la conversion en agriculture certifiée.

La réduction du délai de traitement des dossiers induite par cette réforme, permettra aux agents de la DDDT de se recentrer sur le conseil technique auprès des agriculteurs dans le but notamment de développer des pratiques agricoles vertueuses (diversification, rotations de cultures, protection biologique intégrée, réduction des intrants chimiques) afin d'encourager et d'accompagner les exploitants engagés dans une démarche de qualité, garant d'une agriculture intégrée, moderne et de qualité.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par Mme Lafleur et M. Pebay.

En propos liminaires, M. Blaise a expliqué que l'analyse faite a permis de bâtir une nouvelle doctrine d'aides. La réorganisation des services a été validée lors de la précédente assemblée et

aujourd'hui il s'agit d'examiner l'ajustement du DISPPAP avec notamment la révision de l'agriculture familiale pour mieux lutter contre la vie chère.

Dans la discussion générale, Mme Khac a tenu à saluer le travail fait par les équipes en soulignant l'importance de recadrer les aides en fixant des objectifs clairs. Puis elle est revenue sur la question de la gestion de l'eau en encourageant à travailler sur les variétés résistantes à la sécheresse et sur les itinéraires techniques.

M. Pebay a confirmé que le but était bien d'œuvrer avec des organismes comme l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) et l'agence de développement économique de Nouvelle-Calédonie (ADECAL) sur des recherches appliquées pour répondre aux attentes de professionnels et obtenir des productions moins consommatrices en eau. M. Blaise a précisé qu'il existe beaucoup de productions en bord de rivière sur le territoire, car il n'y a pas d'infrastructures d'irrigation des champs en Nouvelle-Calédonie. Or, cette situation est dispendieuse en cas d'inondation car ces terres de bord de rivière sont les premières impactées. Un partenariat avec l'agence rurale (AR) a été lancé pour faire une étude sur l'eau mais il est certain qu'il faudra réfléchir à la question de l'adduction de l'eau pour les productions agricoles et repenser certains modèles d'agriculture.

Mme Khac a alors fait remarquer qu'il sera difficile de ne plus cultiver en terre de rivière puisque ce sont des terres d'alluvion très propices à l'agriculture. Ensuite, elle a expliqué que depuis la suppression des aides allouées par la province Sud sur la production biologique, beaucoup de producteurs rencontraient des difficultés pour valoriser et commercialiser leur production.

M. Pebay a répondu que la province Sud intervenait par des subventions aux associations mais que sur ce secteur puisque c'est à l'agence rurale (AR) de structurer la filière. Il faut désormais mettre en place la valorisation des productions biologiques avec l'idée d'une coopérative qui réduirait les temps d'attente en centrale d'achat, néfastes à la qualité des produits. En complément, M. Blaise a expliqué que le bio avait été fortement valorisé ces dernières années cependant tout le monde ne consommera pas bio. Le besoin est dans une production de masse tout en ayant une agriculture raisonnée qui permette de nourrir le plus grand nombre.

Concernant la défiscalisation, Mme Khac s'est interrogée sur la possibilité de pouvoir en bénéficier quand un dossier d'aide est en cours à la province Sud. Elle a souhaité savoir si la collectivité ne serait pas perdante et en quoi consistait le bonus de 10 %.

M. Pebay a insisté sur l'arrêté provincial qui faisait foi. Il s'agit de donner un bonus de 10 % qui incite les agriculteurs à aller vers ce type de financement, afin d'obtenir une aide sur la partie non défiscalisée.

Au niveau de l'emploi, les problèmes restent la pérennisation des postes et le manque de candidatures notamment au regard du salaire minimum agricole garanti (SMAG) et des contraintes de congés. Mme Khac a demandé s'il existait une interdiction de revente du matériel aidé car elle s'est étonnée de voir passer des dossiers subventionnés pour lesquels les personnes revendent l'exploitation quelques années plus tard en faisant une plus-value. Puis elle a suggéré d'organiser tous les semestres une commission du développement rural pour une meilleure information des élus.

M. Pebay a rappelé que le SMAG n'est pas de la compétence provinciale, ni la convention collective, ni la retraite et que le matériel aidé peut être revendu au bout de cinq ans. M. Blaise a expliqué que la chambre d'agriculture (CANC) voit aujourd'hui que les subventions sont adressées à tous de façon équitable, et il a confirmé qu'il était important de faire régulièrement des bilatérales avec les partenaires. Le but est bien d'accompagner le développement économique avec notamment le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC) qui soutient la production. Certains modèles ne pourront plus être financés et seront remis en question, mais les chambres consulaires, au contact permanent des professionnels, sont présentes pour tendre vers une agriculture plus raisonnée et plus résiliente.

Ensuite, M. Brinon a souhaité avoir des précisions sur le changement dans les pratiques des techniciens en matière de montage de dossiers.

M. Pebay a précisé qu'il n'y avait plus de lettre d'intention. Le technicien provincial recevra un dossier complet, qui répondra à un cahier des charges contenant tous les éléments attendus, et ensuite, le dossier sera instruit. Selon M. Blaise, il est arrivé, dans la pratique, que de mauvaises habitudes soient prises entre les agriculteurs et les techniciens. Désormais chacun est dans son rôle sans être juge et partie, et la province Sud est là pour décider de la viabilité des projets, et tendre vers plus de résilience et une meilleure santé économique du secteur.

M. Brinon a rebondi sur ces propos en soulignant la vigilance à apporter aux petits agriculteurs qui ne pourront pas faire appel à des bureaux d'études. Il faudra veiller à ne pas les perdre et les aider à monter leur dossier.

M. Pebay a répondu que c'est pour cela que la présence des techniciens sera plus accrue sur le terrain, et que la province pourra intervenir sur la partie études, notamment avec des aides allouées via la CANC. D'ailleurs, Mme Lafleur a expliqué qu'un pôle d'évaluation des aides existe à la direction du développement durable des territoires (DDDT). Une analyse qualitative des aides allouées est prévue afin de vérifier l'aboutissement des projets : elle pourra être présentée aux élus.

En outre, sur le plan général et financier, M. Kays a souhaité savoir à combien était évaluée la réduction des aides à l'investissement et directes suite à cette réforme du DISPAPP.

M. Blaise a expliqué qu'il n'y aurait pas de réduction avec cette délibération et qu'aujourd'hui la province Sud est entrée dans une logique gestionnaire avec un niveau d'intervention raisonnable de 400 millions de francs CFP de subventions. On garde l'esprit général du DISPAPP tout en l'affinant et le responsabilisant.

Puis M. Kays est revenu sur les assises provinciales, qui avaient permis de poser les enjeux et les perspectives du DISPAPP, et il a demandé si des concertations ou des consultations avaient eu lieu avec les acteurs du monde agricole pour cette réforme. Il a rappelé que l'objectif initial était l'accès à l'autosuffisance alimentaire d'ici 2025 et il s'est interrogé sur l'atteinte de cet objectif à la fin de la mandature.

En réponse, M. Blaise est revenu sur la doctrine de la souveraineté alimentaire avec le développement des tonnages qui a été la norme pendant des années, alors que le territoire n'avait pas la capacité de stockage, ce qui a coûté très cher. Aujourd'hui, la politique est orientée sur la qualité des produits, la résilience des exploitations et leur pérennité. On agit ainsi pour répondre à la demande des consommateurs qui est d'avoir des fruits et légumes à des prix raisonnables.

De son côté, Mme Julié a souligné le changement total de vision qui est proposé avec cette réforme. L'objectif aujourd'hui est d'ordre économique, alors que l'objectif précédent portait sur l'autosuffisance alimentaire, enjeu majeur mondial. Si la Nouvelle-Calédonie n'est pas en mesure de nourrir ses habitants, elle sera en très grande difficulté lors des pénuries mondiales annoncées. Selon elle, l'objectif d'autosuffisance alimentaire était plus clairvoyant.

M. Blaise a précisé que l'objectif d'autosuffisance alimentaire s'est avéré incantatoire notamment avec la production céréalière. Beaucoup d'argent a été injecté dans ce secteur alors que la filière s'est déjà effondrée à plusieurs reprises pour diverses raisons (goulot d'étranglement sur les capacités de stockage, une politique d'aides fragile mais aussi des maladies qui détruisaient la production). Le but est d'avoir davantage de produits agricoles avec un rapport d'offre et de demandes qui fasse baisser les prix et pour y arriver il faut remettre à plat le système d'aide et éliminer les actions contre-productives. Désormais, ce qui est important, c'est la survie des exploitations face aux aléas des prix et des intempéries pour arriver à une agriculture résiliente.

Suite à ces remarques, Mmes Julié et Sakilia ont demandé à connaître l'évolution des taux de couverture par filière pour la prochaine assemblée.

Mme Suve a remercié les services pour la présentation très claire et a abordé le sujet de l'agriculture de proximité, avec les petites productions locales qui ont besoin d'être soutenues. En effet, les consommateurs plébiscitent ce type de filière, dont les prix sont plus abordables. Leur développement peut être favorisé en accentuant les circuits courts, notamment grâce aux jardins familiaux gérés par les communes, ce qui contribue également à l'autosuffisance alimentaire.

Puis, Mme Sakilia a aussi salué les équipes techniques pour le travail fourni. Elle a souligné la démarche mise en place en notant le changement de paradigme dans le soutien des petites structures en zones retirées. Il est possible d'améliorer les revenus des producteurs, cependant il reste toujours un écart de prix entre les ventes du producteur aux intermédiaires et l'accès au consommateur. Il faut contrôler davantage les marges réalisées au détriment du consommateur. De plus, il serait intéressant de faire un état des lieux des surfaces agricoles exploitées ou non exploitées dans la province, car il est difficile de quantifier la production de l'agriculture familiale bien souvent comptée en pochons, en sacs ou en brouettes. Mme Sakilia a souhaité savoir comment, dans le cadre du DISPPAP, les projets et les aides provinciales ont été répartis sur les communes, afin d'améliorer la qualité de vie des gens et les inciter à rester chez eux pour cultiver. Il reste encore beaucoup à faire pour dynamiser la production de proximité, comme on peut le voir dans les hyper marchés où la visibilité de la production locale est minime.

Effectivement M. Blaise a confirmé qu'il fallait une agriculture pour tout le monde. Auparavant, le système favorisait certains producteurs au détriment des autres, ce qui avait comme effet de ne pas aider ceux qui en avaient le plus besoin. Or, il s'agit maintenant de pousser vers plus de diversification et de production via des appels à projets, pour un système plus lisible et plus équitable.

De plus, M. Sao a également remercié les services pour la présentation et a validé les principes généraux de la réforme. Concernant l'agriculture durable, il a souligné qu'il manquait l'aspect social et il a demandé quelles solutions existaient pour pérenniser les emplois saisonniers.

M. Pebay a expliqué qu'un travail par bassin avec des acteurs de terrain était effectué. On privilégie l'agriculture de proximité avec un versement d'une aide au départ de l'embauche et à la date anniversaire, au bout d'un an, afin de maintenir l'emploi ; mais les difficultés perdurent car il s'agit d'un SMAG adossé à une convention collective agricole qui attire peu de monde. La province soutient également les groupements d'employeurs.

Après, M. Sao est revenu sur le choix des bassins de production céréalière à Bourail et Boulouparis, en s'interrogeant sur la possibilité de créer des cultures en colline ou en terrasse, afin notamment de retenir les populations. De plus, s'agissant de la possibilité d'acheter des fruits toute l'année, il a sollicité une explication sur la différence de prix, qui sont par exemple beaucoup moins chers à Tahiti que sur le territoire, alors que la configuration est comparable.

M. Pebay a confirmé que des études avec l'AR ont été lancées pour identifier de nouvelles zones de stockage d'eau pour des gros volumes dédiés à de grandes cultures. L'idée de la culture en terrasse pourrait être adaptée sur des zones plus reculées pour des cultures maraîchères et vivrières. Pour ce qui est des fruits toute l'année, la saisonnalité des productions est un frein naturel sauf à travailler sur des outils qui aident au mûrissement, sur le stockage et sur différentes variétés de fruits.

D'autre part, M. Sao a demandé s'il était envisageable d'instituer une aide à la reconversion agricole sur les productions qui ne rapportent pas, ainsi que des explications sur l'agriculture familiale.

M. Pebay a confirmé que les changements de production seront possibles dans le cadre des appels à projets. Il faut avoir un accès aux semences mais aussi un accès aux débouchés pour valoriser une production et la pérenniser. Pour l'agriculture de proximité, il s'agira de la faire entrer dans des circuits marchands avec des valeurs normées et un circuit clair. Cela permettra une vraie valorisation, compétence de la direction des affaires économiques (DAE).

Suite à ces remarques, M. Blaise a insisté sur l'enjeu de fixer les populations grâce à la production traditionnelle. De vrais appels à projets seront à faire en ce sens sur la mise en place de coopératives, car il y a trop de grossistes et pas de marché concurrentiel. Une bilatérale entre la DDDT et l'autorité de concurrence est prévue sur cette thématique.

Enfin, M. Brinon est revenu sur le problème majeur des agriculteurs : ils savent produire mais ils ne savent pas vendre. Un travail doit être fait entre la DDET, la DDDT et l'AR pour réfléchir à la structuration des marchés et la promotion de la production locale.

Examen du projet de délibération :

Article 1 à 33 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie ensemble, M. Jean Kays s'est abstenu au vote de ces articles, souhaitant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Jean Kays s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport 61613-2021/2-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée

n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Le rapport pour cette délibération du bureau est identique à celui de la délibération APS.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie ensemble, M. Jean Kays s'est abstenu au vote de ces articles.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Jean Kays s'est abstenu au vote de ce texte.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 11 heures 42.

**Le président de la commission
du développement rural**



Jean Kays